

## Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 30 juillet 2020

**Présents** : Francis **Botta** – Pierre **Bach** – Hubert **Patricx** – Nicolas **Lecourt** – Cindy **Provost** - Gaëlle **Fichot** – Nathalie **Leroy** - Daniel **Curtet**

**Absent (s) excusé (s)** Michel **Mahé** (*donne pouvoir à Hubert Patricx*) - Jean-Claude **Leclerc** (*donne pouvoir à Francis Botta*) - Serge **Desportes**

**Secrétaire de séance** : Daniel **Curtet**

M. le maire rappelle que les réunions de conseil municipal se font le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois

M. le maire demande d'ajouter trois points à l'ordre du jour

- ▶ Désignation d'un délégué à la CLECT
- ▶ Autorisation permanente de poursuite pour la trésorerie
- ▶ caution salle communale

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

### **Modalité de versement des subventions aux Associations**

Les conseillers de la commission de territoire se sont majoritairement prononcés pour un retour des subventions aux communes calculé sur la base de la population DGF 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reverser les subventions aux associations selon la répartition suivante :

- Havre des Arts **200 €**
- Amicale pompiers Barneville-Carteret **228 €**
- Amicale pompiers Portbail **232 €**
- Comité Animation Portbailais **567 €**
- Union Sportive Portbailaise **1 654 €**
- Foyer Socio-éducatif du collège André Miclot Portbail **133 €**
- Association parents d'élèves collège André Miclot Portbail **133 €**
- Association sportive collège André Miclot **120 €**
- Collège André Miclot Portbail **1000 €**
- SAG de la Côte des Isles **1667 €**

### **Désignation d'un délégué correspondant défense**

Le Maire donne lecture, de la lettre reçue de la délégation militaire départementale de la Manche, sollicitant la désignation d'un représentant correspondant défense, suite aux dernières élections municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme **Mme Provost Cindy**,

### **Désignation d'un suppléant syndicat scolaire « 7 Lieux »**

Le Maire fait part d'une demande du syndicat scolaire « école des 7 Lieux » sollicitant

la désignation d'un suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme **Mme Provost Cindy**,

### **Location du terrain de tennis**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer à la date du **1<sup>er</sup> août 2020**, une régie de recettes pour encaissement de la location du terrain de tennis.

Le conseil décide de confier cette régie au camping le Pré Normand, et fixe le tarif de la location à **6 € de l'heure**.

Il sollicite M. le maire pour prendre l'arrêté correspondant à la nomination des régisseurs.

### **Achat par la commune d'une bande de terrain pour réalisation d'une piste cyclable route de la mer**

M. le maire fait part de sa rencontre avec la propriétaire des parcelles cadastrées B 405 et 406 pour l'achat d'une bande de terrain d'environ 300 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'une piste piétonne et cyclable route de la mer RD 166.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de cette bande de terrain et charge M. le maire de contacter le géomètre et de signer les actes à venir.

### **Aménagement salle de réunion au-dessus de la mairie**

M. le maire fait part des différents devis pour l'aménagement d'une salle de réunion au-dessus de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient :

- **ASM** pour les travaux de rénovation, d'isolation et les menuiseries
- **Simon** pour les travaux de plomberie
- **Mendes** pour les travaux de peinture
- **Fauvel Dugousset** pour les travaux d'électricité.

### **Vente d'une parcelle cadastrée B 588**

M. le maire informe que la parcelle cadastrée B 588 d'une surface de 1880 m<sup>2</sup> appartenant à la commune, est constructible.

Il propose de viabiliser et deviser cette parcelle, en 2 terrains, pour une surface d'environ 940 m<sup>2</sup> chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

Pour : 7

Contre : 1

Accepte la vente de ces parcelles et charge M. le maire de faire le nécessaire auprès du géomètre et de signer les actes à venir.

### **Désignation d'un commissaire pour représenter la CLECT « commission Locale d'Evaluation des Charges**

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un commissaire pour représenter la commune à la CLECT « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ».

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité nomme : **Francis Botta**

### **Renouvellement de l'autorisation permanente de poursuite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,  
Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

Le conseil municipal est informé qu'une autorisation générale et permanente sera délivrée au comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

### **Caution location de salle**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la caution de la salle communale faisant double emploi avec l'attestation d'assurance, n'est plus exigée, pour les locations de salle.

### **Suppression régie salle communale**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ▶ de supprimer la régie de recettes « salle communale »
- ▶ que ces mesures prendront effet au 1<sup>er</sup> août 2020
- ▶ autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **Questions diverses**

M. le maire informe le conseil que M. Quentin Groult sera l'agent recenseur pour le prochain recensement de la population, qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Suite aux dernières élections :

Election du Président de la CAC : David Margueritte

Election Président Pôle de proximité : Jean-Michel Bouillon

Election Président Scolaire : Tony Jouaneault

Election Vice-Président aux O.M. : Edouard Mabire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire, Francis **Botta**

Pierre **Bach** (1<sup>er</sup> adjoint)  
adjoint)

Nicolas **Lecourt**

Gaëlle **Fichot**

Daniel **Curtet**

Hubert **Patricx** (2<sup>ème</sup>

Cindy **Provost**

Nathalie **Leroy**